

« Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions des articles R133-2 et R133-6 du code forestier »

Aménagement forestier

Forêt domaniale de La Deysse

Département (s) : -73- Savoie

2011 - 2025

Surface cadastrale 27.8240 ha

Surface retenue pour la gestion 27.82 ha

altitudes extrêmes : 348 - 351 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Département : SAVOIE (73)

Forêt Domaniale de LA DEYSSE

Contenance cadastrale : 27,82 ha

Surface de gestion : 27,82 ha

Révision d'aménagement forestier

2011 - 2025

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation de l'aménagement de la forêt
domaniale de La DEYSSE pour la période 2011-2025

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L212-1, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R213-9 et R213-20 du code forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 9 janvier 1990, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de LA DEYSSE (73), pour la période 1989-2008 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- **A R R Ê T É** -

Article 1 : La forêt domaniale de LA DEYSSE (Savoie), d'une contenance de 27,82 ha, est affectée, prioritairement à la fonction de production et à la fonction sociale, tout en assurant les fonctions écologique et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 27,82 ha, actuellement composée de peupliers (48 %), de noyers (7 %), de frêne commun (11 %), de grands érables (13 %), d'aulnes glutineux (3 %), de merisier (11 %) et du tulipier de Virginie (7 %).

Les peuplements susceptibles de production, soit 26,11 ha, seront traités en totalité en futaie par parquets.

Les essences principales objectif qui déterminent à long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le peuplier (13,06 ha) et les feuillus divers (13,05 ha).

Article 3 : Pendant une durée de 15 ans (2011-2025) :

- La forêt sera divisée en deux groupes :
 - Un groupe de parquets en amélioration, d'une contenance de 26,11 ha, dont 10,00 ha de feuillus précieux seront parcourus par des coupes selon une rotation de 10 ans ;
 - Un groupe n'ayant aucune vocation de production ligneuse, d'une contenance de 1,71 ha, qui sera laissé en évolution naturelle ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, 20 DEC. 2012
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

Exemplaire pour consultation par le public

NOTE DE PRESENTATION FORET DOMANIALE de La DEYSSE AMENAGEMENT 2011-2025

Le contexte

La forêt domaniale de La Deysse d'une surface totale de (27,82 ha) d'un seul tenant est située sur le territoire de la commune d'Albens département de Savoie en limite avec le département de la Haute Savoie dans la région IFN Entre Jura et Savoie N°715.

Elle s'étend sur une zone de très faible pente (altitude moyenne : 347 m) bordée à l'est par La Deysse cours d'eau permanent affluent du Sierroz.

Elle est essentiellement composée de feuillus issus de plantations, seule une faible partie maintenue hors sylviculture est composée de taillis.

Elle est très bien desservie.

Les enjeux principaux de la forêt pour les quinze ans à venir, 2011-2025 :

- **Fonction de production ligneuse :**

Il s'agit de l'enjeu principal de cette forêt : il est qualifié de fort avec une production moyenne estimée à 9 m³/ha/an sur la zone en sylviculture.

- **Fonction écologique :**

L'enjeu est qualifié d'ordinaire : aucun habitat remarquable n'est recensé. La forêt est englobée dans la ZNIEFF de type II N° 7305 Zone humide du sud de l'albanais.

A noter la présence possible d'une reinette verte : *Hyla arborea*, espèce inscrite à Annexe 4 de la Directive Habitats et sur la liste rouge française Mammifères Reptiles Amphibiens.

- **Fonction sociale :**

Cet enjeu est qualifié de reconnu sur une surface de 14 ha (partie Est de la forêt) où est installé un parcours sportif fréquenté par la population locale. L'exercice de la chasse (sur l'autre partie de la forêt) est rendu difficile du fait de la présence de cet équipement.

- **Fonction de protection :**

Le rôle de protection est nul en l'absence d'aléas situés en forêt.

Les grandes options de l'aménagement

Les peuplements feuillus en place tous issus de plantation datant de 2002 et 2010 seront conduits à maturité et récoltés par coupe rase.

L'âge d'exploitabilité optimum des peupliers est fixé à 24 ans pour un diamètre de 50 cm.

Pour les feuillus divers, l'âge d'exploitabilité optimum a été fixé à 60 ans pour un diamètre de 50cm.

Il n'y aura pas de coupe rase dans les plantations durant cet aménagement d'une durée de 15 ans.

A l'issue de cette période, un point sera fait sur les plantations de feuillus divers pour lesquelles il est difficile de se prononcer aujourd'hui sur leur viabilité à long terme.

La forêt est traitée en futaie par parquet répartie en

- un parquet amélioration "peuplier" 13,42 ha
- un parquet amélioration "autres feuillus" 12,69 ha
- un parquet hors sylviculture 1,71 ha (zone humide occupée par un taillis issu de recrus ligneux après coupe rase de peuplier).

Le programme d'action prévoit :

- *Sylviculture et récolte*

Parquet feuillus précieux : pour toutes les essences utilisées, les travaux sont décrits dans les itinéraires sylvicoles figurant en annexe. Pas de coupe

Parquet peuplier : les travaux sont décrits dans les itinéraires sylvicoles figurant en annexe. Pas de coupe.

- *Autres travaux*

L'entretien des limites et de l'infrastructure nécessite peu d'interventions. Elles seront donc réduites au minimum durant cette période. L'entretien du réseau de fossés est prévu de manière ponctuelle.

- *Biodiversité*

Si la présence de la reinette verte (*Hyla arborea*) est confirmée, afin de maintenir le biotope des batraciens, on préférera, à un curage systématique du réseau de drainage, des interventions maintenant ponctuellement la végétation des berges.

- *Exercice de la chasse*

Seule la partie Ouest de la forêt est concernée.

L'ACCA à qui la chasse était amodiée n'a pas souhaité renouveler cette location fin 2009 vu les difficultés rencontrées (fréquentation du public). Elle a été ensuite louée pour un an à un particulier pour la pratique de la chasse à l'arc pour un montant de 500€ Ce locataire a déclaré qu'il ne donnera pas suite à expiration de son bail début 2011. Une discussion est engagée avec la commune d'Albens pour trouver une solution quant à cette relocation. Le montant de la location 2010, soit 500€, a été conservé dans le bilan prévisionnel de cet aménagement.

- *Equipements sportifs*

Un parcours sportif a été mis en place par la commune d'Albens qui bénéficie à ce titre d'une convention signée le 18 janvier 2005 pour une durée de 18 ans, courant du 1 juillet 2004 au 30 avril 2022. La commune assure l'entretien de cet équipement.

Bilan prévisionnel

Le bilan financier prévisionnel est négatif de moins 2618 €/an, l'ensemble des dépenses étant concentré sur cette période. Aucune recette bois n'est attendue.

Document de référence

- *Directive Régionale d'Aménagement Rhône Alpes 2006 (DRA)*
Document consultable sur le site
<http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/presentation.htm>
- *Catalogue des stations "guide simplifié de typologie pour la région de l'Avant Pays Savoyard."*
Document consultable
<http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/2-foret.htm>

Éléments signalétiques et administratifs

Situation administrative	
N° Identification de l'aménagement forestier	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	
Aménagement de forêt	domaniale
de (nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	La Deysse

Numéro du ou des départements de situation	-73- Savoie
N° ONF de la région nationale IFN de référence	715- Entre Jura et Savoie
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	(révisions et modifications hors compétence ONF)
Décision du	(modifications de compétence ONF)

Période d'application	année
Année début aménagement	2011
Année échéance aménagement	2025

Détail des forêts aménagées (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Domaniale de La Deysse	A012712V	27.8240 ha	09/01/1990	1989	2008

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	27.8240 ha
Surface retenue pour la gestion	27.82 ha
Surface boisée en début d'aménagement	27.82 ha
Surface en sylviculture	26.11 ha

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	348 m	351 m

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Total réparti	
	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	enjeu fort		
Production ligneuse	2			26	28	
Biodiversité		28			28	*enj. faible dénommé "ordinaire"
Paysage, accueil, eau potable		14	14		28	*enj. faible dénommé "local" enj. moyen dénommé "reconnu"
Protection contre les risques naturels	28				28	

Paysage, accueil, eau potable : l'enjeu est qualifié de moyen en raison de la présence d'un parcours sportif sur la partie est de la forêt

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
ZNIEFF de type II	28 ha	N° 7305 Zone humide du sud de l'albanais	sans
Espèces à protéger	28 ha	Présence possible d'une reinette verte : Hyla arborea. Afin de permettre le maintien du biotope des batraciens et de la biodiversité du milieu, on préférera à un curage systématique du réseau de drainage, des interventions plus "légères" en maintenant la végétation des berges à l'optimum.	

Éléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
Problèmes sanitaires graves	0 ha	La résistance du Clone Flevoaux aux rouilles et plus particulièrement à Marssonina brunea (sauf peut être à Melampsora larici populina race E4) peut permettre d'envisager un itinéraire sylvicole sans intervention phytosanitaire. Les insectes xylophages sont peu dangereux car ce cultivar est vigoureux.

Éléments forts imposant des mesures particulières		
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	28 ha	Fragilité et faible portance des sols humides nécessitant un matériel adapté
Importance sociale ou économique de la chasse	14 ha	Le revenu la location de la chasse sur la forêt domaniale est diminué à cause des problèmes de sécurité. Il pourrait être remis en cause à moyen terme.

Peuplements et milieu naturel

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée (pas d'essence "vide")	
Peupliers divers	48%	Les essences ont été introduites par plantation sauf le frêne et aulnes que l'on retrouve dans le taillis. Le clone utilisé pour le peuplier est le Flévo, cultivar Euraméricain. Les Frênes et les Merisiers ont une croissance faible. Les Aulnes ont du mal à s'installer. La peu de recul quant au développement de ces essences diverses ne permet de statuer à l'heure actuelle sur leur avenir Les autres feuillus(frênes, saules et aulnes) sont présentes dans le taillis.
Noyers	7%	
Frênes communs	11%	
Grands érables	13%	
Aulnes glutineux	3%	
Merisiers	11%	
Tulipier de virginie	6%	
Autre Feuillus	1%	
100%		

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	
Type			
1 Plantation de peuplier	13.42	48%	- Plantation de peupliers : Densité 170 plants/ha année de plantation 2002 et 2010 en 2 parquets bien-venants surface 2002: 6,8 ha surface 2010: 6.62 ha - Plantation "autres feuillus". Age de plantation 2002 et 2010 (plantation en ligne) Noyers 180 plants/ha (la présence de nombreux fossés fait diminuer la densité/ha) - Taillis Frênes Merisier Erable 430 plants/ha, recrus ligneux installés après coupe rase de peupliers
2 Plantation "autres feuillus"	12.69	46%	
0 taillis	1.71	6%	
TOTAL		27.82	

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	
Type			
44-TFH station mesohydrique calcique à pédoclimat tamponné	27.82	100%	Catalogue des stations "guide simplifié de typologie pour la région de l'Avant Pays Savoyard." Document consultable : http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/2-foret.htm La faible pente (1 à 5m entre le point haut et le point bas) et le débit d'écoulement des eaux, permettent une circulation des eaux suffisante pour ne pas créer de conditions asphyxiantes au niveau racinaire. cette station est favorable à la production ligneuse
TOTAL		27.82	

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé	
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		27.82	hors sylviculture = zone humide occupée par du taillis
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	26.11		
Hors sylviculture	1.71		
TOTAL		27.82	

Décisions d'aménagement

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	Précisions	surface en sylviculture	%	âge exploitabilité (suivi surfacique)	diamètre exploitabilité retenu
Peuplier	station 44.TFH	13.42	50.0%	24	50
Autre feuillus	station 44.TFH	12.69	50.0%	60	50
TOTAL		26.11			

La station permet de maintenir le peuplier comme essence objectif. Par contre les autres essences feuillues sont maintenues à titre transitoire jusqu'à obtention d'une dimension permettant leur commercialisation, leur comportement à moyen terme permettra de juger de leur adaptabilité à la station et d'orienter les décisions à prendre.

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

Application aménagement passé		surface
Surface à régénérer prévue		27.82 ha
Surface effectivement régénérée		26.11 ha
Choix du nouvel aménagement		
Traitements avec renouvellement suivi en surface		26.11 ha
Surface d'équilibre (Se)		15.41
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		0.00
Surface du groupe de régénération (GR)		0.00
Surface à ouvrir (So)		0.00
Surface à terminer (St)		0.00
Surface à reconstituer ou prévue à boisier (sans coupe)		0.00
Traitements en sous futaie ou TSF		0.00 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		

Ages d'exploitabilités optimums :
Peuplier : 24 ans (surface 13,42 ha)
Autres feuillus : 60 ans (surface 12,69 ha)
Calcul de la surface d'équilibre = (13,42 ha/24ans + 12,69 ha/60) x 20 ans = 15,41 ha.
Aucun des peuplements en place n'atteindra durant l'aménagement de l'âge d'exploitation optimal prévu => Sd = 0ha

Engagement environnemental	surface		surface		surface
îlots de vieillissement	0.00	RBD : surf. boisée avec maintien TGB	0.00		
îlots de sénescence	0.00	RBI : surf. boisée	0.00	Surf. boisée hors sylviculture à long terme	1.71

Aucun îlot de vieux bois n'est prévu du fait des risques relatifs à sécurité du public engendrés par la présence de vieux arbres. Seule une zone en taillis hors sylviculture est laissée en évolution naturelle pour l'instant.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Programme d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement					
Classement	Libellé du groupe	Unités de gestion	surface totale	surface en sylviculture	rotation
PAR	Groupe de futaie par parquet		27.82	26.11	
	TOTAL		27.82	26.11	

Programme des coupes						
Année de passage programmée	Parcelle	Unité de gestion (index)	surface UG totale	surface UG à parcourir	groupe	observations
aucune coupe prévue						

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée	
en m³/ha/an sur surface sylviculture	9.0 m³/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	235 m³/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible (m³)	passé (m³)	
Feuillus (f)		329	La production retenue est inférieure à celle constatée au bilan de la précédente période : des feuillus autre que le peuplier, seule essence présente et exploitée auparavant, ont été introduits. Aucune récolte durant cet aménagement
Résineux (r)			
Total tiges (1 = f + r)	0	329	
sous futaie, houppiers (2)	0	49	
Total bois fort (1 + 2)	0	378	
dont % de prod. accid.		32%	
soit en m³/ha/an sur surface totale retenue :	0.00	13.60	
soit en m³/ha/an sur surface en sylviculture :	0.00	14.49	

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible (m3)	passé (m3)	
Régénération			Aucune récolte durant cet aménagement
Amélioration			
Autres		378	

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé	
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)		9 282	Aucune récolte durant cet aménagement. En l'absence d'accord à ce jour sur la location de la chasse, la valeur du revenu en 2010 soit 500€ a été reconduit. Le revenu des deux concessions existantes (parcours sportif et occupation de terrain pour pose d'enclos) est de 136 € Les itinéraires sylvicoles de chaque essences sont précisés en annexe. Les travaux non sylvicoles correspondent à l'entretien du périmètre.
Recettes chasse	500	0	
Autres recettes (dont concessions)	136	10	
Dépenses travaux sylvicoles	2 870	0	
Dépenses travaux infrastructure	334	0	
Dépenses travaux non sylvicoles	50	0	
Bilan	-2618	9292	
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	-94.10	334.00	
soit en euros/ha/an sur surface en sylviculture :	-100.27	355.88	

Impôts 0 Pas de taxes foncières sur la commune d'Albens

Consultations et obligations réglementaires	date	
Consultation commune d' ALBENS	12/11/10	Concernant le parcours sportif, la commune d'Albens et les collectivités riveraines souhaitent continuer le partenariat avec l'Onf . Elles souhaitent une limitation de l'exercice de la chasse.
Consultation syndicat de La Deysse et commune de ST GIROD	18/11/10	

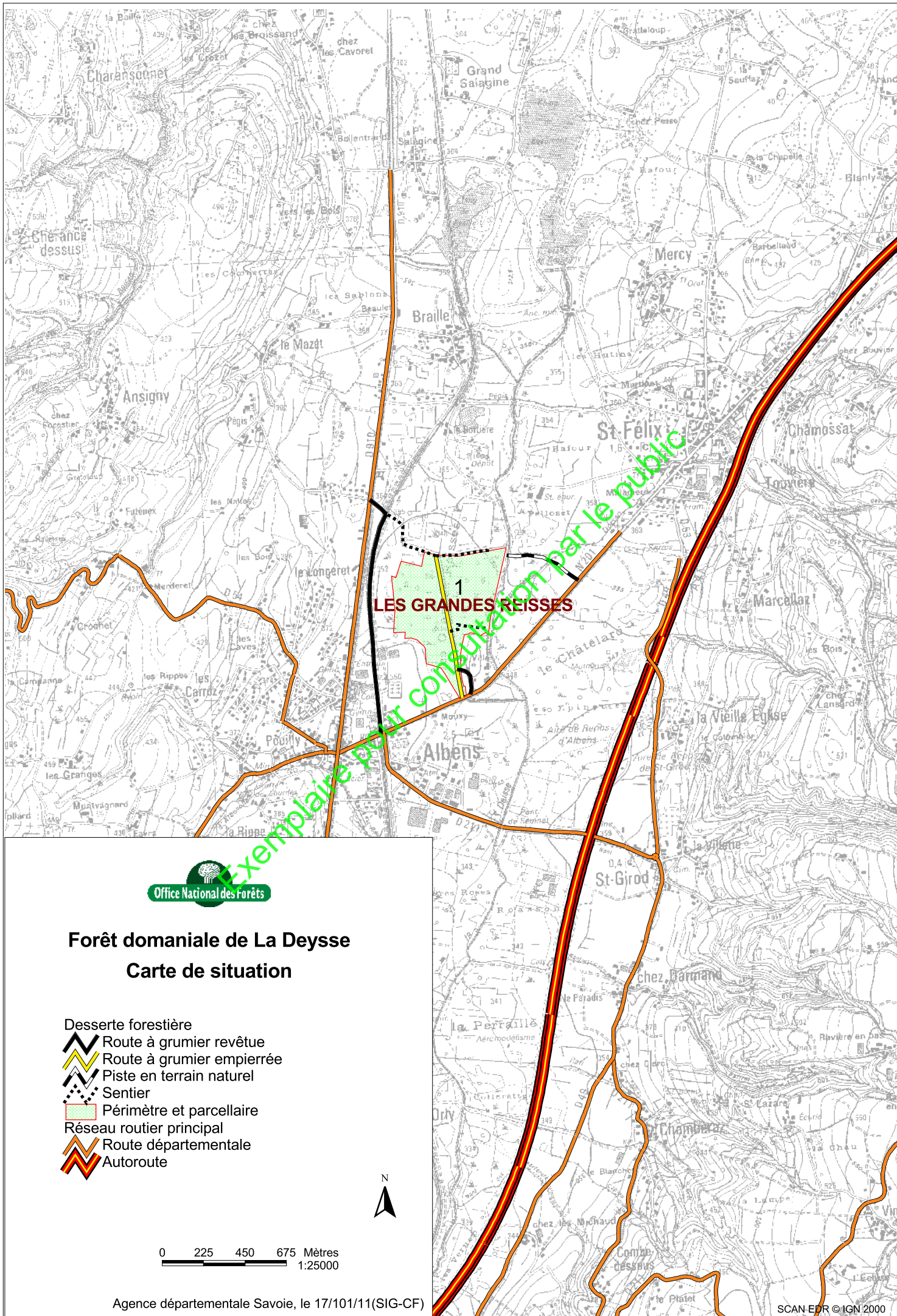
rédigé le 18/11/2010
par le chef de projet d'aménagement

vérifié le 24/01/2011
par le responsable de l'unité

proposé le
par le directeur forêt


Marc POSIERE


Pascal BREDY

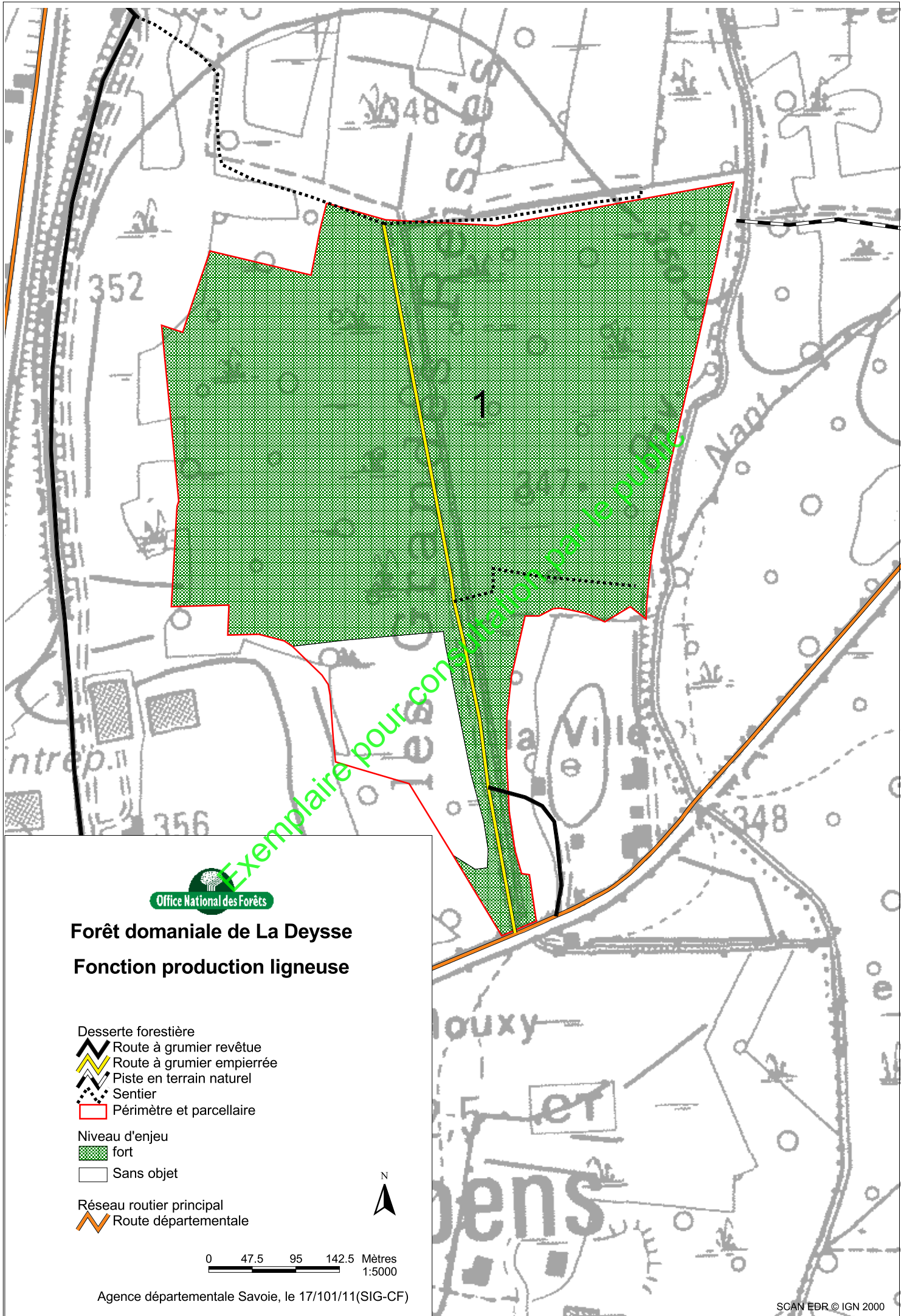


Forêt domaniale de La Deyse
Carte de situation

- Desserte forestière
- Route à grumier revêtue
 - Route à grumier empierrée
 - Piste en terrain naturel
 - Sentier
 - Périmètre et parcellaire
 - Réseau routier principal
 - Route départementale
 - Autoroute



0 225 450 675 Mètres
 1:25000



Forêt domaniale de La Deysse
Fonction production ligneuse

- Desserte forestière
- Route à grumier revêtue
 - Route à grumier empierrée
 - Piste en terrain naturel
 - Sentier
 - Périètre et parcellaire

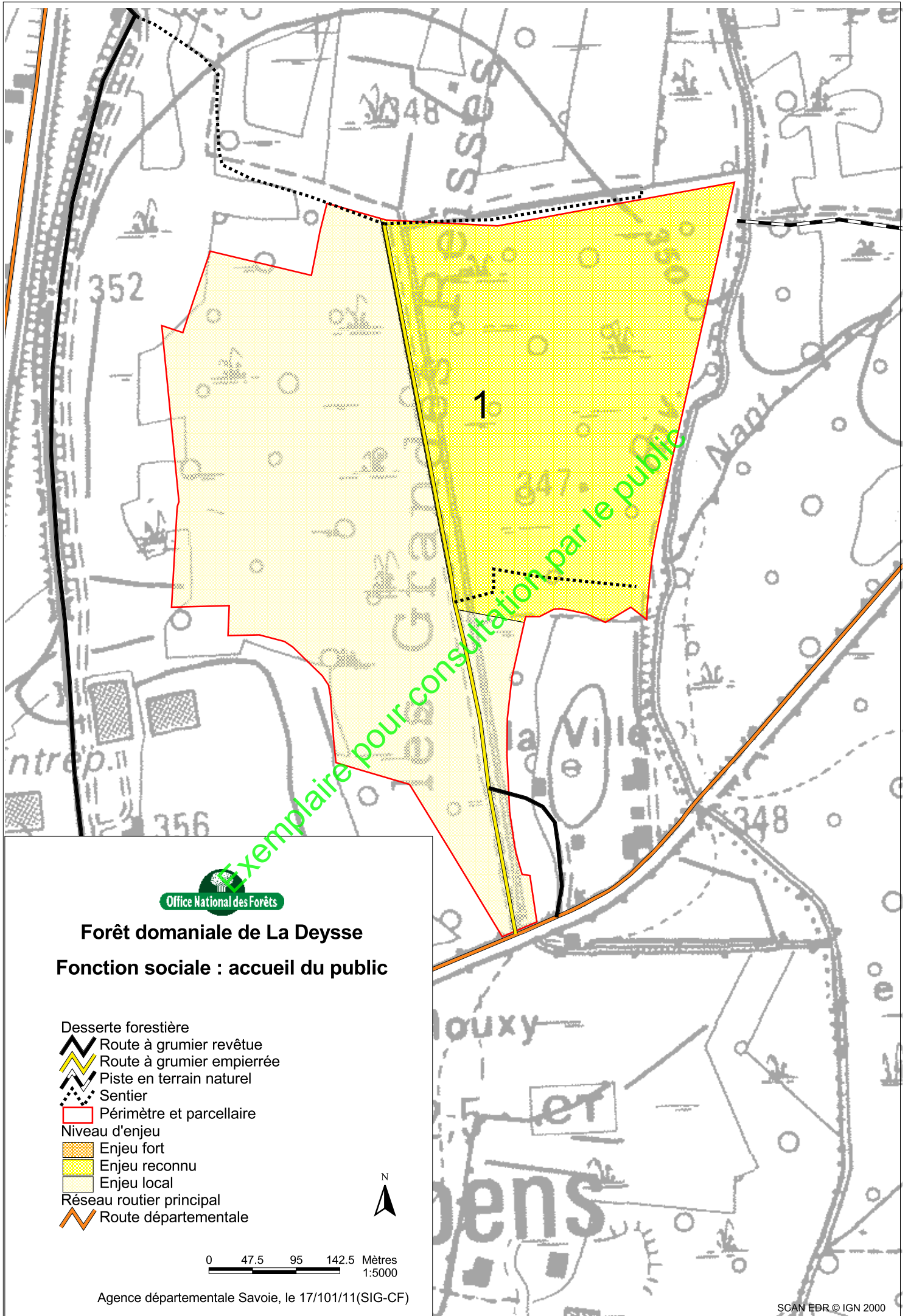
- Niveau d'enjeu
- fort
 - Sans objet

- Réseau routier principal
- Route départementale



0 47.5 95 142.5 Mètres
 1:5000

Agence départementale Savoie, le 17/10/11(SIG-CF)



Forêt domaniale de La Deysse

Fonction sociale : accueil du public

Desserte forestière

- Route à grumier revêtue
- Route à grumier empierrée
- Piste en terrain naturel
- Sentier

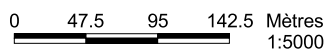
Périmètre et parcellaire

Niveau d'enjeu

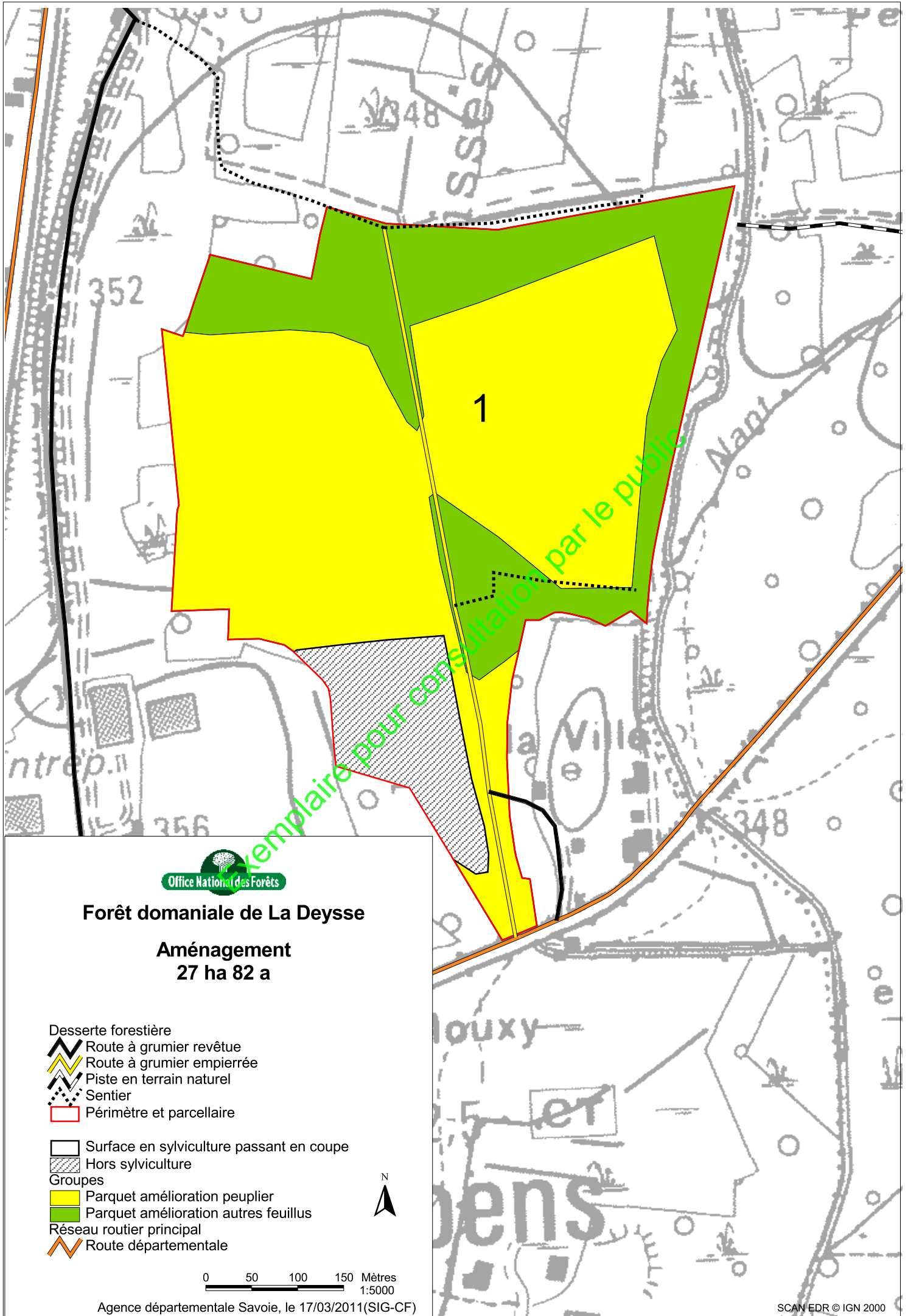
- Enjeu fort
- Enjeu reconnu
- Enjeu local

Réseau routier principal

- Route départementale



Agence départementale Savoie, le 17/10/11(SIG-CF)



POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

TITRE 6

(pour les aménagements « ancien plan type »)

ou

TITRE 3

(pour les aménagements «standards »)

ET TITRE 7

(annexes)

sont non consultables par le public